

BIEN VIVRE ENSEMBLE

UNE AUTRE ÉCONOMIE AU SERVICE DE L'HOMME



GROUPE SOS PHILIPPE MARGREAU

L'Usine, entreprise d'insertion, permet à ses salariés fragiles de rebondir...

La crise de 2008 a révélé les failles d'un système économique mal en point, gangrené par le court-termisme et la cupidité. Depuis, les injonctions au changement n'ont cessé de se multiplier. Mais pour aller vers quoi ? Les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS), réunis en états généraux à Paris du 17 au 19 juin (www.pouruneautreconomie.fr), apportent une possible réponse. Et se font les promoteurs de projets économiques à forte utilité sociale, appuyés sur un mode de gouvernance démocratique et un esprit de lucre limité. « Mais l'ESS ne se présente pas comme un modèle à suivre, elle se veut plutôt une force de régénération de l'économie, précise Tarik Ghezali, délégué général du Mouvement des entrepreneurs sociaux. Forte de son poids économique (2 millions de salariés, 10 % du PIB) et de son histoire, elle a expérimenté des solutions concrètes qui peuvent être sources d'inspiration. » En voici quatre, exemples.

Gérer la fragilité humaine

Saint-Denis en banlieue parisienne. Dans une ancienne usine reconverte en salles de séminaire, les employés s'activent. Rien ne distingue à première vue l'Usine des entreprises concurrentes. Pourtant, sur les 101 salariés, 71 sont en contrat d'insertion. Hommes et femmes éloignés de l'emploi venus ici reprendre pied dans le monde professionnel. « Nous les aidons à résoudre leurs problèmes de logement, transport, surendettement... et les formons à un métier valorisant pour qu'ils puissent retrouver un emploi durable », explique David Giffard, responsable du pôle entreprise du groupe SOS, qui pilote l'Usine. Un projet social qui ne nuit en rien au développement de l'entreprise dont le chiffre d'affaires a grimpé de 84 % en deux ans. « Avec la crise, nous avons redécouvert que l'homme est fragile, qu'il n'est pas un simple agent économique chargé de maximiser sa production », pointe Tarik Ghezali. De cette fragilité, les

entreprises d'insertion et les entreprises adaptées qui emploient des handicapés ont fait un atout. Proposant des manières de travailler et de produire autrement.

limiter les écarts de salaires

Les inégalités salariales ne cessent de se creuser. Entre 1996 et 2006, les 0,1 % des salariés les mieux rémunérés ont gagné 5426 € de plus, quand les 10 % les moins bien payés se contentaient de 131 € supplémentaires. Et l'indécence des bonus accordés à certains patrons est venue relancer le débat sur le partage de la richesse. L'ESS apporte, là aussi, des pistes de réflexion. Le Mouvement des entrepreneurs sociaux a ainsi adopté une échelle des salaires de 1 à 10, quand certains acteurs sont allés plus loin comme l'entreprise de commerce équitable Ethiquable qui limite l'écart de 1 à 3. « C'est possible et cela ne nuit pas au business », souligne Tarik Ghezali. Et, loin de faire fuir les diplômés des grandes écoles ou les cadres supérieurs, ce système attire des personnes qualifiées prêtes à rogner un peu sur leur salaire pour un travail qui ait du sens, un projet stimulant et un environnement épanouissant. »

Démocratiser l'entreprise

Comment faire en sorte que les actionnaires ne soient plus les seuls maîtres à bord ? Les Scop (sociétés coopératives et participatives), en pointe sur le sujet, proposent de replacer le salarié au cœur des processus de décision. Associés majoritaires, ils y détiennent au minimum 51 % du capital et 65 % des droits de vote. « Ce n'est pas pour autant l'anarchie », précise Pascal Trideau, directeur général de la Confédération générale des Scop. Ces entreprises sont, comme les autres, soumises à la concurrence et à l'impératif de rentabilité, et possèdent un diri-

ARGENT ÉTHIQUE CHRISTINE MONIN

L'INVESTISSEMENT VERT C'EST TENDANCE !

geant, élu par les salariés. Ce statut bénéficie à la fois à la pérennité de l'entreprise et aux salariés, responsabilisés et motivés. » Les profits sont répartis équitablement entre l'entreprise, les salariés et les associés. Chez Bourgeois, une Scop industrielle, implantée en Rhône-Alpes, ce sont, au minimum, 50 % des profits qui sont mis en réserve, 33 % donnés en participation aux salariés, le reste étant versé en dividendes aux associés, pour la plupart également salariés. « *La Scop permet une gestion plus saine de l'entreprise, sans pression extérieure* », apprécie son dirigeant Guy Babolat. Toutes les entreprises ne sont évidemment pas appelées à devenir des Scop, mais ce statut donne à réfléchir sur le partage de la gouvernance.

Choisir l'innovation sociale

Si l'innovation technologique est essentielle, l'innovation sociale l'est tout autant. En la matière, l'ESS ne manque pas d'idées. À l'image de l'association Terre de liens, qui collecte de l'argent auprès des citoyens pour installer des agriculteurs bio en bordure de ville. Ou du réseau le Chênelet, qui fabrique du logement social écologique... « *Mais l'idée n'est pas de faire du solidaire dans notre coin, sur un mode défensif* », explique Tarik Ghezali. Des partenariats avec des entreprises classiques et des collectivités territoriales ont ainsi été expérimentés. À l'exemple du Jardin de la voie romaine, chantier d'insertion par le maraîchage biologique, fruit d'une collaboration entre l'entreprise solidaire les Jardins de cogagne et le groupe Vinci. En 2010, Vinci met à disposition des terres inexploitées en bordure de l'A19 près de Beaune-la-Rolande. Des personnes jusqu'alors en situation précaire y produisent et commercialisent des légumes bio. Le pays Beauce-Gâtinais en Pithiverais, sensible à l'impact sur son territoire, soutient l'initiative. Une coopération exemplaire qui ouvre la voie à une autre manière de développer l'économie. Plus humaine et solidaire. ●

CHRISTINE MONIN

Depuis une dizaine d'années, les fonds thématiques centrés sur la protection de l'environnement fleurissent, surfant, à la fois, sur un phénomène de mode, une sensibilisation accrue de l'opinion publique et les bonnes performances des entreprises du secteur.

Investir pour une croissance durable, financer les énergies renouvelables et les technologies propres... Telle est la promesse faite par les fonds verts aux épargnants soucieux de donner un sens écolo à leur argent ou de miser sur un secteur porteur. Sous cette étiquette, on trouve des produits financiers (sicav, fonds communs de placement...) investis, pour l'essentiel, en actions d'entreprises dont l'activité est en relation avec la protection de l'environnement. Énergies renouvelables, eau, forêt, climat, valorisation des déchets... Le spectre est large, et l'épargnant peut privilégier les activités qui lui tiennent à cœur en souscrivant un fonds auprès de sa banque ou de sociétés de gestion spécialisées.

Ces produits financiers, apparus en Suède en 1984, ont connu un développement constant pour atteindre un pic avant la crise de 2008. En France, ils ont, avec le Grenelle de l'environnement, bénéficié d'un véritable engouement. Prudence toutefois ! Car ces placements supposent un certain goût pour le risque. En effet, le secteur de l'environnement comprend beaucoup de sociétés jeunes et donc plus fragiles. Il est aussi confronté à des bulles spéculatives, comme ce fut le cas dans l'énergie solaire. Surtout, il reste dépendant des réglementations nationales en vigueur, qui peuvent se révéler assez flottantes. Reste que, à long terme, le verdissement de l'économie est en marche.

Mais ces fonds thématiques sont-ils socialement responsables (ISR) ? Autrement dit, intègrent-ils,

outre les problématiques environnementales, des critères sociaux et de gouvernance ? Pas toujours. « *Peut-on réellement parler de développement durable si les panneaux solaires ou les éoliennes sont fabriqués en Chine dans des conditions peu respectueuses des conventions internationales du travail ?* », pointe le centre de recherche sur l'ISR, Novethic. Si certains fonds verts répondent aux critères ISR, la plupart restent uniquement concentrés sur les vertus environnementales des entreprises qui les composent. À défaut de filtrage rigoureux, leurs gestionnaires élaborent leur propre système de sélection, tâchant *a minima* d'éviter les problèmes sociaux majeurs. Autre limite : chaque créateur de fonds a ses propres critères



environnementaux rarement validés par un comité scientifique *ad hoc*. Charge donc aux épargnants d'être particulièrement vigilants dans leurs choix d'investissement. ●

■ Pour en savoir plus :
www.novethic.fr

**CREDIT
COOPERATIF**

Une banque coopérative dans une démarche de responsabilité sociale